

LIMITE TRANSVERSALE DE LA MER (LTM)

LE DOURON

Département des FINISTERE (29) / Commune de PLESTIN-LES-GREVES (22310)

Texte juridique de référence : Décret du 15/03/1930

Limite	Observations
<p><i>Ligne joignant les deux repères scellés dans des massifs de maçonnerie établis sur ses rives et situés dans l'alignement joignant les angles les plus au Nord des fermes «Treviven-Bihan» et «Tachevon»</i></p>	<p>Aspects juridiques : Texte de référence identifié</p> <p>Aspects géographiques : Fermes non mentionnées sur Scan Littoral. Positionnement réalisé grâce à la donnée SIG transmise par la DDTM 29 et confirmé par et la carte scannée de la PREMAR (cf. page suivante). Le degré de précision du positionnement de la limite resterait à vérifier.</p> <p>Positionnement approché (incertitude < 200 mètres)</p>

Visualisation de l'emplacement proposé pour la limite (arc en bleu sur la capture d'écran) :



Document(s) fourni(s) par un service compétent :

Source : PREMAR Atlantique (Septembre 2011)



Limites transversales de la mer dans les estuaires

Douron Ligne joignant deux repères scellés dans des massifs en maçonnerie établis sur les rives et situés dans l'alignement joignant les angles nord des bâtiments des fermes Trevienbien et Tachevon *Décret du 15 mars 1930*

